



LE BREF

Le français, langue de travail et de service

Vol. 44, n° 1

Octobre 2015

ISSN 0847-3560

L'AJEFNB S'OPPOSE À LA FERMETURE DE COURS PROVINCIALES

L'AJEFNB s'oppose à la fermeture des cours provinciales telles qu'annoncées par le gouvernement provincial dans son budget annuel en mars dernier. Les Cours provinciales visées par cette annonce sont celles de Grand-Sault, de St. Stephen, de Sussex et de Grand Manan.

Selon Mélanie TREMBLAY, présidente de l'AJEFNB, de telles coupures auront un effet néfaste sur l'accès à la justice pour tous les citoyens, tant anglophones que francophones, dans ces régions ainsi que dans les régions avoisinantes. Le système de justice au Nouveau-Brunswick étant saturé, l'AJEFNB se demande comment le gouvernement entend réaliser des économies alors qu'il devra, par exemple, rembourser des plus gros montants en frais de déplacement aux témoins qui doivent maintenant se déplacer sur une plus grande distance. Et que dire de la question de sécurité qui a été soulevée concernant la Cour provinciale d'Edmundston, laquelle devra dorénavant traiter tous les dossiers de Grand-Sault. Puisque cette Cour est située dans un centre commercial, le coût des rénovations pour remédier au manque de sécurité et pour accueillir la Cour provinciale de Grand-Sault sera très important.

L'AJEFNB se joint au Barreau du Nouveau-Brunswick, à l'Association du Barreau canadien - Division du Nouveau-Brunswick, à l'Association des Procureurs de la Couronne du Nouveau-Brunswick (membre de l'Institut professionnel de la Fonction publique) et aux Barreaux locaux pour dénoncer ces fermetures et pour exhorter le gouvernement à reconsidérer sa décision.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2015

L'assemblée générale annuelle aura lieu le **7 novembre 2015, à compter de midi, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton**. Comme par le passé, des cours de formation seront offerts dans le cadre des assises annuelles (voir Franco-formation juridique de fin d'année ci-dessous). Tous les membres ordinaires de l'AJEFNB sont éligibles à un poste au sein du Conseil d'administration. Si les dossiers de l'Association vous intéressent et que vous souhaitez y contribuer, nous vous invitons à communiquer avec Mélanie TREMBLAY, en composant le 506-473-7620 ou par courriel à l'adresse m.tremblay@nblaw4u.ca ou Tina LAGACÉ-RIVARD, en composant le 506-473-7253 ou par courriel à l'adresse tinalaw@trlr.ca. Nous

comptons sur la présence de nos membres pour que cette journée soit une réussite !

FRANCO-FORMATION JURIDIQUE DE FIN D'ANNÉE

Le **7 novembre 2015**, deux cours de formation seront offerts à la **Faculté de droit de l'Université de Moncton**.

8 h 30 - 11 h 30

Litige civil : Les plaidoiries en appel sous trois angles différents

Les conférenciers :

M^e Marie-Claude BÉLANGER-RICHARD, c.r., Stewart McKelvey, Moncton

M^e Blair C. FRASER, Cox & Palmer, Moncton

L'hon. J.C. Marc RICHARD, juge à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick

Cette formation sera offerte en trois temps. D'abord, M^e Fraser abordera la préparation du mémoire. Ensuite, M^e Bélanger-Richard nous entretiendra au sujet de la plaidoirie orale. Finalement, l'honorable Juge Richard présentera la perspective du juge.

12 h - 13 h

Assemblée générale annuelle. *Un léger goûter sera servi.*

13 h - 16 h

Droit de la famille et droit fiscal

Les conférenciers :

M. Pierre CORMIER, CPA, CA, CFP, cabinet Ernst & Young, Dieppe

M^{me} Debbie LEBLANC, CPA, CA, CBV, cabinet Ernst & Young, Dieppe

M. Mathieu VAILLANCOURT, CPA, CA, CFA, ÉÉE, Ernst & Young, Montréal

Cette formation, qui abordera les aspects fiscaux en droit de la famille, touchera, entre autres, à la question des évaluations nécessaires et aux interprétations des évaluations des biens matrimoniaux, familiaux et commerciaux dans le cas d'une division des biens lors d'une séparation ou d'un divorce.

Ces deux cours de formation, lesquels ont été approuvés par le Barreau du Nouveau-Brunswick dans le cadre de son programme de formation professionnelle continue obligatoire, sont organisés en collaboration avec l'Association du Barreau canadien - Division du N.-B. Pour plus d'information, vous pouvez accéder au formulaire d'inscription à l'adresse suivante : <http://www.nb-cba.org/CorporateSite/media/PDFgallery/French-Nov-7v3.pdf>.

Rappelons que l'AJEFNB est en mesure d'organiser ces cours de formation grâce aux contributions financières du ministère de la Justice du Canada en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, une initiative de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés* et de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick. Il convient de noter que ces deux partenaires financiers ont accepté d'accorder un soutien financier pour les trois prochaines années. Un tel engagement nous permet de planifier la programmation de ces cours de formation en fonction de vos intérêts. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos suggestions par téléphone au 506-853-4151 ou par courriel à l'adresse association@ajefnb.nb.ca.

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DE L'AJEFNB

L'AJEFNB invitera bientôt ses membres à renouveler leur adhésion pour la prochaine année. Votre appui est essentiel afin que votre association puisse continuer à promouvoir l'accès à la justice en français et l'égalité réelle des communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick. De plus, cet appui nous permet de développer des outils pour nos membres et pour la collectivité. Vous pouvez obtenir un formulaire d'adhésion en communiquant avec l'AJEFNB par téléphone ou en vous rendant sur notre site Web.

RÈGLES DE PROCÉDURE DU N.-B. ANNOTÉES

Pour commander un exemplaire de l'édition 2013 de cet ouvrage, veuillez communiquer avec nous par courriel à l'adresse association@ajefnb.nb.ca ou en composant le 506-853-4151. Pour plus de

renseignements, n'hésitez pas à visiter le www.ajefnb.nb.ca.

PROFIL D'UN MEMBRE

Mélanie TREMBLAY –Mère de Sophie, de Martin, de Jean-Nicolas et de Jean-Sébastien, lesquels lui apportent l'équilibre dont elle a besoin pour profiter du moment présent, et conjointe de Guillaume, Mélanie pratique comme avocate au sein du cabinet *Les avocates Ouellette Tremblay*, dont les bureaux sont situés à Grand-Sault et à Edmundston. Elle œuvre dans les domaines du droit de la famille et du droit criminel. Détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires (concentration en informatique de gestion) et du baccalauréat en droit de l'Université de Moncton, elle a été admise au Barreau du Nouveau-Brunswick en 2006. Pendant ses études en droit, elle a obtenu un prix de plaidoirie dans le cadre de la *Compétition nationale de la Coupe Sopinka* (2005) et a remporté les honneurs de la *Compétition régionale atlantique*, du *Concours national de plaidoirie de première instance* et de la *Coupe McKelvey* 2005. Détentrice d'une ceinture noire 2^e dan, elle est passionnée par le Karaté Kyokushin. En 2004, elle était la représentante de l'équipe canadienne féminine au *Championnat du Monde* au Japon.

Mélanie est présidente de l'AJEFNB depuis novembre 2014 et membre du Conseil d'administration de l'AJEFNB depuis 2011. Elle est également présidente du Barreau du Madawaska en plus d'être membre de divers comités du Barreau du Nouveau-Brunswick dont le Comité des compétences et le Comité d'admission au Barreau. Elle s'est également impliquée dans le programme PAIR (programme de soutien confidentiel pour avocats) et le programme de Service aux victimes de la GRC (Moncton). Dans le passé, elle a également agi à titre de personne bénévole pour les comités socioculturels de la *Foire brayonne* et du *Comité du 15 août (Moncton)*, en plus d'avoir été membre de comités de parents, du CPAE, entraîneur bénévole pour une équipe de mini-handball ainsi qu'entraîneur des membres de l'équipe canadienne junior pour le *Championnat du Monde* au Japon en 2008. En septembre 2006, lorsqu'elle est retournée dans la région du Madawaska, elle a fondé l'école de Karate Edmundston Kyokushin Karate Inc., un organisme sans but lucratif et partenaire de Pro-Jeunesse. Bien qu'elle

ait cédé la direction de l'organisme à la relève, elle demeure impliquée à titre d'enseignante et de karatéka.

Débordante d'énergie et d'enthousiasme, elle aime bien le cinéma, la lecture, les sports et les activités extérieures. L'AJEFNB est fière de la compter parmi ses membres !

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

<i>Présidente</i>	Mélanie TREMBLAY
<i>Adresse</i>	18, av. Antonine-Maillet Pav. Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Courriel</i>	association@ajefnb.nb.ca
<i>Site Web</i>	www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.
